



FÉDÉRATION FRANÇAISE
D'ÉQUITATION

L'ÉQUITATION EN FRANCE ET EN EUROPE

N°15 • JANVIER 2023

Lettre d'information relative à l'actualité française et européenne pour la filière équestre.

Le poney-club et centre équestre à la française est un modèle unique au monde. Les cavaliers peuvent pratiquer l'équitation, au sein des structures équestres, à un moindre coût grâce au partage de la cavalerie, des infrastructures et de l'enseignement. Cela a permis à l'équitation en France d'être accessible au plus grand nombre. Cette organisation originale fait de la Fédération Française d'Équitation (FFE) l'une des premières Fédérations Olympiques sportives en France. Elle rassemble plus de 9 500 groupements équestres et 1,5 million de pratiquants dont 80% de cavalières. Au titre de sa délégation de service public délivrée par le Ministère des Sports, la FFE a pour mission de développer les pratiques, les formations et les compétitions sportives équestres. La FFE travaille en étroite collaboration avec ses partenaires européens à travers la Fédération équestre européenne (EEF – European Equestrian Federation) et ses homologues internationaux à travers la Fédération Equestre Internationale (FEI) et la Fédération Internationale de Tourisme Equestre (FITE).

ÉDITO



© FFE/PSV

L'année 2022 a été une année de nouveau éprouvante

pour le secteur agricole.

La poursuite de la guerre en Ukraine et ses retentissements mondiaux, les effets de plus en plus lourds du

dérèglement climatique ou encore les difficultés énergétiques qui préoccupent les professionnels, touchent également nos poney-clubs et centres équestres.

Aux côtés de ces événements, le milieu équestre est confronté à ses propres défis. L'augmentation des coûts des matières premières et la raréfaction de chevaux constituent des enjeux majeurs pour les établissements équestres. Secteur particulièrement en tension sur le front de l'emploi, les établissements équestres doivent également faire face à un besoin de main-d'œuvre non satisfait.

Par ailleurs, l'opportunité qui nous était offerte dans le cadre du projet de loi de finances 2023, de sécuriser le taux réduit de TVA à 5,5% pour les activités équestres a malheureusement échoué.

Nous devons poursuivre notre mobilisation pour que le Gouvernement se saisisse de l'opportunité qu'elle a défendue au niveau européen et l'applique le plus ra-

pidement possible pour ainsi renforcer la compétitivité de nos petites et moyennes entreprises agricoles et favoriser l'accès au sport de nature pour les citoyens.

Malgré ces épreuves, de bonnes choses ont également marqué cette année 2022. Grâce à la persévérance de nos clubs pour rendre notre sport toujours plus accessible, les activités équestres ont bénéficié jusqu'en septembre d'une dynamique notoire. Malheureusement, en raison du contexte économique difficile, tant pour les familles que les entreprises, cette tendance ne s'est pas confirmée une fois la rentrée passée. La reprise de grands événements sportifs a également permis à notre sport de briller aussi bien à l'échelle nationale, avec le Generali Open France, mais aussi à l'international avec de nombreuses médailles et des résultats prometteurs de nos cavaliers français pour les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (JOP).

Les équipes fédérales restent entièrement mobilisées pour accompagner nos structures face aux défis auxquels ils sont confrontés et ainsi continuer en 2023, à promouvoir et faire progresser l'équitation pour le bien-être d'un nombre toujours plus grand de Français ainsi que pour le développement et l'animation des territoires notamment ruraux.

Au nom de la FFE, je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année !

Serge Lecomte,
Président de la FFE.

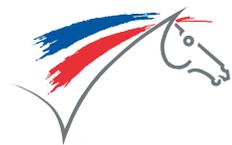
LOI DE FINANCES POUR 2023 ET TAUX DE TVA

Une opportunité de transposition de la Directive TVA manquée pour le Gouvernement.

Durant l'ensemble des négociations du projet de loi de finances pour 2023, qui se sont déroulées à la fin de l'année 2022, la FFE s'est fortement mobilisée, avec le Groupement hippique national (GHN), afin de faire valoir auprès du Gouvernement la nécessité de sécuriser le taux de TVA applicable aux activités équestres.

Pour rappel, ce combat de 10 ans, conduit conjointement par le Gouvernement et les représentants de la filière équestre a permis au printemps dernier, sous Présidence française du Conseil de l'Union européenne, d'obtenir lors de la révision de la Directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée, la pos-





sibilité d'introduire un taux réduit pour les « équidés vivants et les prestations de services liées aux équidés vivants ».

Le cadre juridique européen permettant désormais la réintroduction d'un taux réduit de TVA à 5,5% sur les activités équestres, la transposition nationale était très attendue par la filière. Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2023, la commission des finances de l'Assemblée nationale avait adopté des amendements en ce sens. De même, un amendement sénatorial présenté par Jean-Pierre VOGEL, Sénateur de la Sarthe et Président du Groupe Cheval au Sénat, et largement cosigné a été adopté.

Cependant, avec l'engagement de la responsabilité du Gouvernement à la suite de l'utilisation de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution, celui-ci a fait le choix de ne pas retenir l'amendement dans le texte définitif.

GENERALI OPEN FRANCE 2022

Une édition des retrouvailles réussie !

De retour au Parc équestre fédéral après deux ans d'absence, le Generali Open de France s'est déroulé du 9 au 16 juillet pour la session poneys et du 23 au 30 juillet pour les clubs.

Durant deux semaines, 12 000 cavalières et cavaliers ont pu performer dans une vingtaine de disciplines équestres en portant les couleurs de leurs clubs. Véritable aboutissement sportif pour nombre de cavaliers, ces championnats permettent de concrétiser le travail mené par les poney-clubs et centres équestres au cours de la saison dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Cet événement sportif majeur pour nos clubs représente également une opportunité unique de recevoir nos élus, au cœur du Parc équestre fédéral - maison de famille des cavaliers - afin de leur faire découvrir le projet sportif porté par la FFE et d'échanger sur les grands enjeux de la filière équine.

Dans un contexte particulier de réforme structurelle de la Politique Agricole Commune (PAC), l'équipe fédérale a notamment eu l'occasion d'accueillir plusieurs élus régionaux en charge des questions agricoles. Temanuata GIRARD, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire déléguée à l'Agriculture et à l'alimentation, a pu visiter le Parc équestre accompagnée de Mohamed MOULAY, Conseiller régional et délégué chargé des

Après la mobilisation des poney-clubs et centres équestres au cours du mois de décembre, la FFE réaffirme sa volonté d'obtenir un taux de TVA et une fiscalité adaptée aux activités équestres, comme ce fut le cas avant l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne de 2012. La FFE et l'ensemble des établissements équestres comptent sur le soutien des Parlementaires et Élus afin que le prochain texte budgétaire permette de mettre en œuvre les engagements pris depuis 10 ans et que tous s'accordent à dire comme légitimes !

Il est primordial que la France transpose le plus rapidement possible cette directive afin d'aligner son régime fiscal avec celui des autres Etats européens qui ont une activité équestre développée et qui appliquent aujourd'hui des régimes échappant à la fiscalité ou bénéficiant d'une TVA agricole.



sports auprès du Président François BONNEAU. Lydie BERNARD, Vice-présidente de la commission Agriculture, agro-alimentaire, alimentation, forêt, pêche et mer de la Région Pays de la Loire et son collègue Éric TOURON, en charge de la filière équine, ont également pu découvrir les infrastructures fédérales. Enfin, Valérie LACROUTE, ancienne Députée et membre du groupe d'étude Cheval de l'Assemblée nationale, et désormais Vice-présidente du Conseil régional d'Ile-de-France en charge de l'Agriculture et de l'alimentation, a également été accueillie. Ces élus se sont montrés particulièrement attentifs aux enjeux de la FFE et notamment à la mise en œuvre du Plan stratégique national français - déclinaison de la nouvelle PAC - sur leur territoire.



Grand connaisseur de la filière équine, Jean-Pierre VOGEL, a été une nouvelle fois à l'écoute des enjeux de la filière, nationaux et européens, l'occasion d'évoquer les problématiques en matière de fiscalité, de transport et de bien-être animal.

La visite de Maryse PERSILLARD, Conseillère départementale de Loir-et-Cher, déléguée aux sports fut l'occasion de présenter le modèle d'équitation à la française et les outils de développement de la pratique sportive en France, mais également d'échanger sur les prochaines échéances sportives.

Lors d'un échange avec Nadine MORANO, ancienne Ministre et Députée européenne, a été évoquée l'importance de la transposition au niveau national de la récente révi-

sion de la Directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui accorde la possibilité pour le Gouvernement français d'appliquer désormais légalement un taux réduit de TVA aux activités équines.

Enfin, la venue de Sandrine GRÉGOIRE, Conseillère Régionale de Centre-Val de Loire, a permis d'évoquer l'accessibilité des soins vétérinaires spécifiques dans les territoires ruraux et en particulier en Centre-Val de Loire.

La prochaine édition des Championnats de France se tiendra du 8 au 15 juillet 2023 (poney) puis du 22 au 29 juillet 2023 (clubs).

SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Promotion de l'équitation auprès des élus locaux

Du 22 au 24 novembre 2022, la FFE était présente au Salon des Maires et des Collectivités Locales, qui s'est tenu au Parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris.

C'est un événement majeur pour échanger sur les actualités de la filière équestre avec les élus et les acteurs des territoires, promouvoir les bénéfices de l'équitation et ses atouts pour les collectivités territoriales, notamment grâce à la médiation avec les équidés, le tourisme équestre, l'équitation scolaire ou encore évoquer l'organisation des JOP.

A ce titre, une délégation du Comité national olympique et sportif français (CNOSF) est venue à la rencontre de nos équipes fédérales, ainsi que Tony ESTANGUET, Président de Paris 2024. Ce fut l'occasion d'évoquer les préoccupations de la FFE à l'approche de ce grand événement, notamment la billetterie restreinte ou la distance à parcourir pour les athlètes entre le site de Versailles et le village olympique et paralympique. Cette échéance sportive majeure a également été au cœur des discussions avec Belkhir BELHADDAD, Député de Moselle et co-président du groupe de travail chargé de suivre la préparation de ces JOP.

Lors de la visite officielle d'Amélie OUDÉA-CASTÉRA, Ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, Frédéric BOUIX, Délégué général de la FFE, a pu échanger avec elle afin de l'alerter sur l'actualité des poney-clubs et centres équestres et plus particulièrement le dossier TVA, qui nécessite un engagement fort du Gouvernement pour aboutir. Cette problématique a également été abordée avec Emmanuel PELLERIN, Député des Hauts-de-Seine.



©FFE

Enfin, la venue de Mohamed EL YASSINI, Président de l'Association nationale marocaine de Tourisme équestre (ANMTE), a permis d'évoquer les actualités et la vie associative de l'ANMTE, l'organisation de l'événement Maroc Rallye Équestre et de son relais par la Fédération Internationale de Tourisme Équestre, la coopération décentralisée Tourisme équestre en région Fès-Meknès et le lien de l'association régionale créée dans ce cadre avec l'ANMTE.

La FFE est pleinement engagée aux côtés des élus afin de les accompagner dans la valorisation de la filière équestre sur leur territoire, facteur incontestable de développement économique, social et culturel notamment pour les zones rurales, et sera de nouveau présente l'année prochaine pour venir à votre rencontre !

BIEN-ÊTRE ANIMAL

Application de la loi visant à lutter contre la maltraitance animale et à conforter le lien entre les animaux et les hommes.

La loi visant à lutter contre la maltraitance animale et à conforter le lien entre les animaux et les hommes promulguée le 1er Décembre 2021 a introduit de nouvelles obligations pour les propriétaires d'équidés. Ainsi, un "certificat d'engagement et de connaissance" est devenu obligatoire à compter du 31 décembre 2022 pour les détenteurs d'équidés.

Tout au long du processus législatif, la FFE a veillé à ce que ce dispositif puisse apporter des connaissances adaptées aux détenteurs particuliers sans faire peser une nouvelle charge pour les professionnels qui disposent déjà très majoritairement de formations ou d'expériences.



La FFE a notamment plaidé pour la mise en place d'une formation spécifique de courte durée, à l'instar de la formation fédérale initiée dans ses clubs depuis 2019 : la Capacité détenteur d'équidé. En effet, la mise en œuvre d'une formation encadrée par des professionnels du secteur permettrait de répondre pleinement aux attentes sociétales en assurant que le futur détenteur dispose bien des connaissances nécessaires pour subvenir aux besoins de l'équidé et assurer son bien-être.

Les textes d'application de la loi ont été respectivement publiés le 18 juillet 2022 et le 29 décembre 2022.

Le décret n°2022-1012 relatif à la protection des animaux de compagnie et des équidés contre la maltraitance animale a précisé le contenu et les modalités de délivrance de cette attestation de connaissance. Malheureusement, la notion de formation obligatoire n'a pas été retenue et plusieurs points restent également à éclaircir.

Les deux arrêtés du 29 décembre 2022 sont venus préciser la liste des organismes habilités à attribuer ces certificats ainsi que la liste des formations, diplômes, titres et certificats permettant aux détenteurs professionnels d'attester de leur connaissance. La FFE regrette l'absence de référence aux diplômes d'Animateur d'équitation et d'Accompagnateur de tourisme équestre délivrés par la FFE. Paradoxalement les personnes titulaires d'un Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) – spécialité perfectionnement sportif ne semblent pas devoir justifier d'une spécialisation dans les sports équestres. Une décision difficilement concevable pour la FFE puisque les professionnels issus de ces spécialités sont les seuls à pouvoir attester de réelles connaissances concernant le bien-être des équidés.

Réforme du Règlement 1/2005 : une révision qui inquiète la filière

Dans le contexte de sa "stratégie de la Ferme à la Table", la Commission européenne a engagé une révision de sa législation en matière de bien-être animal. A ce titre, la Commission a annoncé la révision du Règlement 1/2005 du Conseil du 22 décembre 2004 relatif à la protection des animaux pendant le transport, attendue pour le second semestre 2023. Les dispositions de ce Règlement encadrent notamment toute activité de transport d'équidés effectuée dans le cadre d'une activité économique et imposent plusieurs exigences pour le transporteur d'équidés (temps de repos, spécificité obligatoire du véhicule, autorisation et agrément).

Entre 2019 et 2021, ce sont plus de 170 000 équidés qui ont été transportés entre les Etats membres de l'Union européenne, dont 85% de ces transports ont été réalisés par la route. Les raisons de ces déplacements sont multiples : compétition, étalonnage, activités de loisir, vente ou encore abattage. Du fait de l'importance de ces déplacements et à la demande de la Commission européenne, l'autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a consacré une étude - publiée le 7 septembre 2022 - au transport des équidés et formule certaines recommandations qui inquiètent la filière.

L'EFSA recommande notamment de ne pas transporter les équidés lorsque les températures sont supérieures à 25 degrés de température dans le véhicule. Ces estimations semblent peu cohérentes avec la réalité des usages et des conditions de transport opérées par les établissements équestres. En effet, la plupart des déplacements effectués par nos adhérents sont des déplacements

courts, réalisés dans le cadre de leur participation à des manifestations sportives, majoritairement situées à quelques kilomètres de leur emplacement habituel. Par ailleurs, les équidés étant destinés à assurer une performance sportive, ceux-ci sont déplacés soit individuellement ou en petit groupe généralement de 10 à 15 équidés, équipés de matériel de protection spécifique et sont systématiquement abreuvés et nourris avant et après le déplacement. Cette limitation à 25 degrés paraît dès lors disproportionnée par rapport aux conditions réelles de déplacement et semble incompatible avec la réalité du quotidien des professionnels. Une telle mesure reviendrait donc à mettre un terme à toute manifestation sportive dès lors que la température extérieure atteindrait 30 degrés dans la journée, et pourrait avoir pour conséquence d'annuler de nombreuses compétitions qui se déroulent du printemps à la fin de l'été et qui représentent pourtant une période d'activité conséquente pour les poney-clubs et centres équestres. En outre, il est nécessaire de prendre en compte les différents usages du cheval dont les conditions de transport et physiques diffèrent significativement entre les chevaux qui traversent l'Europe vers les abattoirs du sud et les déplacements d'équidés de loisirs, généralement traités avec beaucoup d'attention et dont les performances sportives sont indubitablement liées aux conditions dans lesquelles ils sont transportés.



©FFE/NHM Photography

Par ailleurs, l'EFSA recommande d'élargir l'espace alloué aux chevaux d'au moins 40 cm pendant le transport individuel. Une telle mesure pourrait s'avérer contre-productive en matière de bien-être animal en augmentant le risque de blessure pendant le transport. Par ailleurs, cette mesure entraînerait une augmentation significative des coûts de transport pour les professionnels, couplée à une hausse des émissions de carbone.

Si la FFE est pleinement engagée en faveur du bien-être animal, il est essentiel que la législation tienne compte des besoins et de la réalité des acteurs de la filière. Les chevaux n'étant pas tous transportés dans les mêmes conditions et sur les mêmes temps de trajet, il est important de mettre en place des mesures pragmatiques, qui ne pénalisent pas les acteurs de la filière qui appliquent déjà des mesures en matière de bien-être animal pendant le transport.

La FFE est, via la Fédération Internationale de Tourisme Équestre et de l'European Equestrian Federation membre du European Horse Network, engagée afin d'échanger avec les services de la Commission européenne au sujet des menaces qui pourraient peser sur ce secteur.



Les balades à poney dans les parcs urbains menacées

Depuis plusieurs mois, l'association Paris Zoopolis dénonce des potentielles infractions majeures et répétées à la charte bien-être animal de Paris par les prestataires proposant des services de promenades à poney dans plusieurs parcs de la capitale. D'autres cas supposés de maltraitance avaient également été dénoncés à Lyon et Marseille, sans que ces villes n'aient instauré de charte relative au bien-être animal. L'association, soutenue par plusieurs élus parisiens, a lancé une pétition en ligne et ne cesse depuis plusieurs mois de militer pour une interdiction totale de ces balades.

Ce combat est essentiellement médiatique et menace plus largement la place des animaux en ville. Si la FFE condamne toute maltraitance envers les équidés, le discrédit ne peut être porté sur l'ensemble des acteurs de la filière, qui pour la majeure partie d'entre eux respecte les conditions en matière de bien-être animal.

Par ailleurs, ces balades à poney représentent une opportunité unique pour les enfants citadins d'avoir un contact avec les animaux, tant certains n'ont pas - ou trop rarement - l'occasion de pouvoir les approcher.

La FFE est pleinement engagée auprès des élus municipaux afin de réfléchir aux installations pour les prestataires de ces balades telles que la mise en place d'enclos dans les parcs pour permettre des temps de liberté aux poneys, des barres d'attache ou des lieux de stockage pour l'eau et le foin.

Il est primordial de construire en lien avec les prestataires, les élus municipaux et la FFE, les conditions assurant le bien-être des équidés tout en préservant la pérennité de ces activités qui permettent de maintenir le cheval au cœur des villes, et aux jeunes enfants de découvrir le milieu équestre et de bénéficier de contact avec les animaux.

PAC : FEU VERT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE POUR LE PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL FRANÇAIS

De nouvelles opportunités pour la filière

Après plusieurs années de négociations, la Commission européenne a validé l'ensemble des plans stratégiques nationaux des Etats membres transposant la nouvelle programmation (PSN) 2023-2027, de la politique agricole commune (PAC).

Cette nouvelle programmation représente une avancée majeure pour la filière. En effet, certains programmes de développement rural ciblent expressément les "entreprises de la filière équine" dans plusieurs dispositifs de financement, notamment les investissements dits "on farm" et "off farm". Dans la première version du PSN publiée en Décembre 2021, la filière n'était pourtant pas concernée par le dispositif d'investissements dits "on farm". Cette évolution a été permise grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la filière qui a interpellé les services du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

Par ailleurs, les porteurs de projets pourront également bénéficier d'aides attribuées à la reprise et à la création d'entreprises rurales ainsi qu'à l'amélioration des services de base et infrastructures dans les zones rurales en fonction des besoins de leur Région.



©Pexel/F Ungaro

Dans le cadre de cette nouvelle réforme, la répartition et la gestion des fonds dits "non surfaciques" (forêt, investissements, aide à l'installation), appartiennent aux Régions, qui sont dès lors libres de choisir et soutenir certains types d'activités en lien avec leur stratégie régionale de développement agricole.

La FFE, à travers ses Comités Régionaux et Départementaux d'Équitation, entend sensibiliser et positionner les entreprises équestres auprès des services concernés des Régions afin de s'inscrire pleinement dans les priorités régionales.



PRÉSIDENTE DU COMITÉ UE DE LA FÉDÉRATION ÉQUESTRE EUROPÉENNE (EEF)

Une représentante de la FFE à sa tête

Lors de l'Assemblée Générale de la Fédération équestre européenne, qui s'est tenue lundi 12 septembre à Varsovie, Catherine BONNICHON - de RANCOURT, Directrice des affaires institutionnelles et européennes au sein de la FFE, a été élue à la présidence du Comité UE. Elle rejoint dans les instances de cette fédération Quentin SIMONET, conseiller technique de la FFE, déjà membre du bureau.

Fondée en 2009, l'EEF - Fédération équestre européenne - est l'organe représentatif des fédérations équestres du continent européen, aux côtés des fédérations nationales, au sein de la Fédération équestre internationale (FEI). Rassemblant 38 fédérations équestres nationales, et neuf

membres associés, l'EEF s'engage à promouvoir et développer les sports équestres et ses bonnes pratiques à travers l'Europe et à fournir un leadership pour une voix européenne collective dans le sport.

Le Comité UE - comité permanent au sein de l'EEF - a pour objectif d'échanger et de définir une position commune sur les problématiques issues de la réglementation européenne.

À l'heure où des échéances sur le bien-être animal, le transport ou le tourisme sont déjà annoncées, cette nouvelle présence de la FFE renforce l'influence de la France à l'échelle européenne.

PREMIÈRE RENCONTRE DU TOURISME ÉQUESTRE POUR LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE TOURISME ÉQUESTRE (FITE)

Un rassemblement dédié à l'itinérance équestre et ses richesses

Le 13 septembre dernier à Silkeborg, au Danemark, la Fédération Internationale de Tourisme Équestre (FITE) - dont Frédéric BOUIX, Délégué Général de la FFE, assure la présidence depuis 2015 - a organisé les premières Rencontres Internationales du Tourisme Équestre.

Ce fut un moment privilégié pour les acteurs du tourisme équestre, venus d'une dizaine de pays et qui ont ainsi pu échanger sur tous les sujets qui touchent à l'itinérance équestre. Ils ont notamment abordé la question du développement rural, la création et la promotion des itinéraires équestres, l'interrelation du tourisme équestre avec les autres formes de tourisme et les autres sports de nature ou encore le passage des frontières à cheval au sein de l'Union européenne.

Sur ce dernier aspect, ces rencontres ont permis d'échanger sur les deux conventions bilatérales signées par la France avec respectivement la Belgique et le Luxembourg. Celles-ci autorisent le passage des frontières à cheval sans certificat sanitaire. Cette dérogation est expressément prévue par l'article 139 du Règlement 2016/429 relatif à la santé animale, sous réserve de respecter certaines conditions de déplacement, afin d'assurer que les mouvements transfrontaliers ne présentent aucun risque important. La France tente de décliner ces conventions avec l'Allemagne et la Suisse. La FFE souhaite que ces deux conventions déjà conclues ouvrent la voie à une coopération européenne renforcée dans ce domaine.



©FITE/LS

Pour conclure ces quelques jours de rencontres, l'ensemble des participants a signé une déclaration pour interpeller les institutions et les autorités afin de concrétiser "l'esprit européen pour l'itinérance équestre, pratiquée par plus de 6 millions d'Européens." Cette déclaration souligne "la nécessité de faciliter les échanges à l'échelle européenne voire internationale, et en premier lieu, le passage des frontières à cheval."

L'édition de ces premières Rencontres du tourisme équestre ayant été un franc succès, la FITE entend pérenniser tous les deux ans celles-ci afin d'en faire un véritable temps fort d'échange pour suivre les travaux entrepris. Le rendez-vous est d'ores et déjà donné au printemps 2024 !



EQUIACTION

Première convention de mécénat pour le fonds de dotation de la FFE

Début septembre, EquiAction le Fonds de dotation de la FFE et celui du Crédit Agricole d'Ile-de-France ont concrétisé leur première action en faveur de l'excellence sportive, en signant une convention de mécénat sur deux ans pour soutenir le para-dressage de haut niveau en vue des Jeux Paralympiques de Paris 2024.

Dans le cadre de cette convention, le projet sportif de Chiara ZENATI, jeune athlète francilienne et cavalière de l'équipe de France de para-dressage, représentant la France aux Jeux Paralympiques de Tokyo 2020 et lors des derniers Championnats du Monde de la discipline à Herning (DAN) en août dernier avec son partenaire Swing Royal, propriété de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE), sera notamment soutenu.

Créé à l'initiative de la FFE, le Fonds de dotation EquiAction s'est engagé sur 3 volets d'action : l'excellence sportive, la médiation avec les équidés et le bien-être équin. Le Fonds construit et soutient des projets innovants afin de faire évoluer et rayonner l'excellence équestre française dans ces domaines.



©Yves Forestier

Le soutien au sport de haut niveau, à la performance et au bien-être des athlètes, chevaux et cavaliers est la pierre angulaire pour toute réussite sportive. Compte tenu des frais nécessaires pour la pratique de l'équitation, le mécénat reste le meilleur moyen de permettre à tous les athlètes de bénéficier d'un tel soutien, adapté à leurs besoins et de répondre aux problématiques de terrain.

RETROUVEZ-NOUS

Retrouvez la FFE lors des prochains événements :

- **Cheval Passion et Congrès fédéral**
« Equitation à l'école et scolarité à poney »
18 au 22 janvier 2023 - Parc des expositions d'Avignon (84)
- **Salon International de l'Agriculture**
25 février au 5 mars 2023 - Paris (75)
- **Congrès Cheval et Diversité,**
Le Cheval au cœur de la relation
6 et 7 avril 2023 - Parc Equestre fédéral
Lamotte-Beuvron (41)
- **Printemps Style & Équitation 2023 (Hunter)**
15 - 20 avril 2023 - Parc Equestre fédéral
Lamotte-Beuvron (41)
- **Printemps des sports équestres (Master pro, CSI 1*
et 4*, CDI 5*)**
19 - 23 Avril 2023 - Grand Parquet - Fontainebleau (77)
- **Grand Tournoi 2023**
(pony-games, horse-ball, paddock polo)
19 - 21 mai 2023 - Parc Equestre fédéral
Lamotte-Beuvron (41)
- **Championnats de France d'Équitation**
8 au 15 juillet 2023 (Poneys)
22 - 29 juillet 2023 (Clubs)
Parc Equestre fédéral - Lamotte-Beuvron (41)



POUR TOUTE INFORMATION

Fédération Française d'Équitation
Parc Equestre fédéral - 41600 Lamotte Beuvron

Affaires européennes et institutionnelles

Catherine Bonnichon - de Rancourt / +33 (0)2 54 94 61 14 / lettre.institutionnelle@ffe.com

Service Communication

+33 (0)2 54 94 46 70 / communication@ffe.com

